

UNDT/2020/030, Handy

Décisions du TANU ou du TCNU

Si les commentaires dans une évaluation de performance satisfaisante nuisent en fait à la notation globale, ils doivent constituer de manière opposée une décision finale, et donc également appelée. Si un membre du personnel ne devait pas avoir accès à un examen judiciaire par ce tribunal pour savoir si les commentaires désobligeants ont été nuls par les notes fournies «répondent avec succès aux attentes de performance», de tels commentaires seraient entièrement protégés de tout examen minutieux et que sa légalité ne sera jamais capable de tout examen du tout. En conséquence, un objectif central de ST / AI / 2010/5, à savoir assurer la responsabilité, serait renversé. La demande est donc à recevoir. L'essentiel des commentaires du FRO ne reflète pas le rat global de l'évaluation des performances. Le tribunal constate que les commentaires narratifs dans l'EPAS ont nui à la notation globale «répond avec succès aux attentes». La décision d'inclure de tels commentaires a été ultra vires et a exposé le demandeur en soi à des conséquences défavorables de carrière et l'a injustement privé d'un droit de réfutation. Le Tribunal ordonne donc que l'évaluation du rendement du demandeur en 2016-2017 soit modifiée de manière à garantir que les commentaires narratifs ne nuisent plus aux notes fournies et que le demandeur soit par la suite avec tous les droits de procédure régulière appropriés.

Décision Contestée ou Jugement Attaqué

La décision de renverser l'intention de ST / AI / 2010/5 (Système de gestion des performances et de développement) en lui accordant une note «réussie des attentes» dans son évaluation de la performance 2016-2017 tout en incluant de manière incohérente «des commentaires dénigrants dans son évaluation».

Principe(s) Juridique(s)

Un commentaire fait dans une évaluation satisfaisante n'est pas une «décision administrative finale» si elle «ne nuise pas à l'évaluation globale de la performance et n'a [aucune] conséquences juridiques directes pour les conditions de nomination [du membre du personnel]». Le pouvoir discrétionnaire de l'administration n'est jamais sans entraves. La portée de l'examen judiciaire du Tribunal des litiges est de déterminer si une décision administrative doit être «raisonnable et équitable, légalement et procédural et proportionnée». Le but même de l'indemnisation est de placer le membre du personnel dans le même poste dans lequel il aurait été si l'organisation avait respecté ses obligations contractuelles.

Résultat

Jugement rendu en faveur du requérant en intégralité ou en partie

Applicants/Appellants

Handy

Entité

MINUSCA

Numéros d'Affaires

UNDT/NY/2018/056

Tribunal

TCNU

Lieu du Greffe

New york

Date of Judgement

27 Fév 2020

Duty Judge

Juge Honeywell

Language of Judgment

Anglais

Français

Type de Décision

Jugement

Catégories/Sous-catégories

Compétence / recevabilité (TCNU ou première instance)

Matière (ratione materiae)

Gestion de la performance

Évaluation des performances

Droit Applicable

Instructions Administratives

- ST/IA/2010/5

TCNU Statut

- Article 10.5